

# La formation des dessinateurs en bâtiment

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **43 (1970)**

Heft 1

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-126818>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## La formation des dessinateurs en bâtiment

**A propos d'un communiqué du groupe de travail vaudois** («Habitation», octobre 1969)

Le Comité général du SYNTEC (Syndicat général des employés techniques), représentant une large partie des employés techniques sur la place de Genève dans les branches: métallurgie, électricité, chauffage, ventilation, bâtiment, architecture, travaux publics et entreprises, a pris connaissance des réformes que différents milieux (notamment patronaux) tentent d'apporter au statut de l'apprentissage.

Il s'agit principalement de l'introduction d'un apprentissage accéléré de deux ans au lieu de la durée normale de quatre ans pour ces professions. Ces réformes tendraient à accentuer les différences entre les niveaux de formation. Le Comité du SYNTEC considère que:

1. La formation professionnelle est une affaire sérieuse, et importante pour l'avenir de nos jeunes. Aujourd'hui, l'apprentissage constitue trop souvent une forme d'exploitation déguisée.
2. L'économie de notre pays réclame des travailleurs qualifiés le mieux possible dans leur profession.

En conséquence, les réformes proposées priveraient d'une part les travailleurs d'une formation professionnelle complète, ce qui les expose au chômage technologique; d'autre part, elles accentuent les divisions entre les salariés, en renforçant la hiérarchie dans les entreprises. La SYNTEC s'élève donc avec la dernière énergie contre toute réduction de la durée de l'apprentissage, et réaffirme le droit démocratique de chacun à une formation professionnelle complète et continue.

## Brèves nouvelles de nos organisations professionnelles

### L'aménagement de nos cimetières

Entre le petit cimetière qui orne, tout naturellement et comme un jardin des morts, les églises de nombre de nos paroisses rurales et le cimetière militaire dont les dernières guerres ont laissé de terribles exemples, il y a quelque chose de commun qui exprime mieux le terme allemand de «Friedhof» et qui est la volonté de réserver une terre à part pour les morts. Un cimetière n'est pas un parc et sa beauté doit lui être spécifique.

D'aucuns, aujourd'hui, se demandent s'il ne faut pas modifier l'aménagement des cimetières pour n'en plus faire un lieu réservé, sans se rendre compte qu'il ne s'agit pas simplement d'une question qui relève de l'urbanisme ou de l'art des jardins, mais un élément qui tient à nos mœurs, pour ne pas parler de religion.

Les paysagistes et les marbriers de Suisse romande ont organisé récemment un séminaire sur l'aménagement des cimetières. De nouvelles conceptions ont été évoquées: abandon des haies et des chemins, engazonnement général, tombes sans bordure, etc.

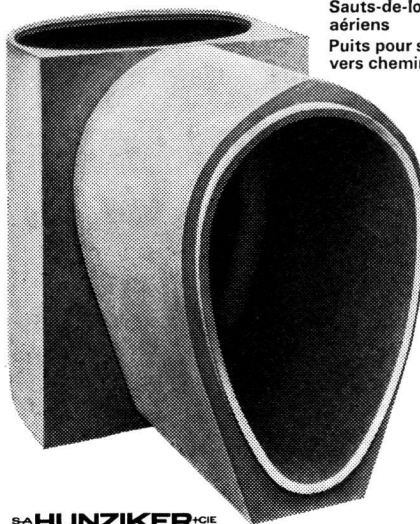
Il est fort souhaitable que les corps professionnels inté-

ressés ne se replient pas sur une conception sclérosée, et imaginent des solutions nouvelles. Autre chose est de savoir si les règlements communaux doivent imposer des critères d'ordre esthétique, notamment en ce qui concerne les monuments funéraires. Les échanges de vues qui ont eu lieu à l'occasion de ce séminaire ont fait apparaître combien il était téméraire de vouloir imposer un goût particulier en cette matière.

Dans tous les cas, la collaboration des intéressés, parmi lesquels les urbanistes, s'avère indispensable, même dans une petite commune, si l'on veut que le champ du repos soit en harmonie avec la nature et avec nos mœurs.

Centre patronal d'information et d'action,  
avenue Agassiz 2, 1001 Lausanne,  
tél. 22 75 21.

## Défense civile dans la construction



Sauts-de-loup pour abris aériens  
Puits pour sorties de secours vers chemins d'évasion

SA HUNZIKER S.A. GIE

Fabriques de matériaux de construction à Berne, Brougg, Landquart, Olten, Pfäffikon SZ et Zurich-Oerlikon



### Chauffages centraux

WILLY *B* RAUCHLI

Lausanne Av. Tissot 2 Tél. (021) 233295